

Pour diffusion immédiate

Des pratiques d'évaluation qui s'inscrivent dans l'amélioration continue

Québec, le 16 juin 2016. La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial effectue aujourd'hui un bilan annuel positif de ses opérations. La Commission a réussi à atteindre la majorité des actions qu'elle entendait concrétiser en cours d'année, malgré un contexte moins favorable à l'exercice d'évaluation dans le milieu collégial que par les années passées. Au cours de la dernière année, les membres de la Commission se sont réunis à 11 reprises et ont adopté près d'une centaine de rapports d'évaluation. Ces rapports concernent pour la plupart (48) des politiques d'évaluation de programme, des politiques d'évaluation des apprentissages, des plans stratégiques et des plans de réussite soumis à l'examen de la Commission par les établissements du réseau. D'autres (16) concernent les suivis réalisés auprès des cégeps et des collèges privés en regard de sept opérations distinctes. Parmi les 54 recommandations liées à ces suivis, 33 ont été levées. Les rapports d'évaluation du système d'assurance qualité des 14 collèges ayant complété le processus d'audit ont aussi été adoptés en commission (11 définitifs et 3 préliminaires). Enfin, 11 des 19 visites d'audit prévues en cours d'année ont été réalisées. Les autres visites seront réalisées en 2016-2017.

Formations offertes aux établissements et principaux interlocuteurs

Afin de soutenir les établissements d'enseignement collégial dans la mise en place du système d'assurance qualité, 15 séances de formation individualisées offertes aux collèges ont été réalisées en cours d'année. Trois rencontres d'échange en groupes ont aussi été tenues avec les collèges auxquelles 32 personnes provenant de 17 collèges ont participé. Des interlocuteurs du réseau ainsi que les membres du comité de liaison ont aussi été rencontrés. « L'année qui se termine a comporté des défis pour la Commission qui a ouvert la discussion avec bon nombre d'acteurs pour dénouer l'impasse et poursuivre les activités d'évaluation au sein des cégeps » souligne la présidente, M^{me} Céline Durand.

Un bilan positif du premier cycle d'audit

La Commission a publié le 22 mars dernier un premier bilan annuel d'audit. Ce bilan présente les premiers constats sur l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des neuf collèges audités. Point fort de l'évaluation : les collèges ont généralement mis en œuvre les principaux mécanismes pour l'ensemble des composantes du

système d'assurance qualité. De plus, des actions ont déjà été entreprises dans la plupart des collèges pour pallier les lacunes observées. La Commission témoignera annuellement de l'exercice des responsabilités des collèges pour assurer la qualité.

Rayonnement des travaux et transfert de connaissances

La Commission a aussi agi sur la scène internationale. La présidente a témoigné des pratiques en évaluation de l'organisation au Colloque international sur l'assurance qualité en Afrique francophone du 18 au 20 novembre 2015, organisé par l'Autorité nationale d'Assurance Qualité de l'enseignement supérieur du Sénégal (ANAQ-sup). L'expérience et l'expertise de la Commission ont aussi été mises de l'avant au colloque organisé par le Réseau des agences francophones d'assurance qualité pour l'enseignement supérieur (Réseau FrAQ-Sup), à Bruxelles, les 26 et 27 mai 2016. Le cégep Marie-Victorin y était aussi invité à partager son expérience.

Reconnaissance internationale des pratiques de la Commission

L'année a culminé pour la Commission avec une visite de l'International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education (INQAAHE). Elle vise l'obtention d'une reconnaissance internationale à titre d'organisme d'assurance qualité en enseignement supérieur ayant des pratiques exemplaires. Cette reconnaissance passe notamment par l'évaluation des méthodes et processus de l'organisation. Au cours de la semaine du 13 juin, un comité d'experts formé par l'INQAAHE a rencontré le personnel professionnel et administratif de la Commission, en plus de ses principaux interlocuteurs. À la suite de la visite, un rapport sera produit par l'INQAAHE pour faire état de son évaluation.

À propos de la Commission

Créée en 1993, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est un organisme d'assurance qualité public et indépendant dont la mission est de contribuer au développement de la qualité de l'enseignement collégial et d'en témoigner. Elle exerce son mandat auprès de tous les établissements d'enseignement collégial auxquels s'applique le Règlement sur le régime des études collégiales, ce qui représente à ce jour 105 établissements.

- 30 -

Source :

Marie-Alexandra Fortin, responsable des communications
Courriel : marie-alexandra.fortin@ceec.gouv.qc.ca –Téléphone : 418 646-5812

Information :

Nathalie Savard, secrétaire générale
Cellulaire 418 717-0544